Avis : document traduit

La revue de conformité de ce programme a été réalisée et rédigée en anglais par l'évaluateur externe. Le présent document est la traduction française de cette revue, produite par eSafetyFirst. L'évaluateur n'a pas révisé la traduction. En cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Revue de conformité

eSafetyFirst Canada — Cours sur la protection contre les chutes

Le présent document a pour objet d'exposer la revue de conformité du cours de formation en ligne sur la protection contre les chutes d'eSafetyFirst Canada (eSafetyFirst). Le cours a été visionné en entier, puis examiné chapitre par chapitre afin d'en déterminer la conformité aux différentes normes CSA Z259. Ces normes sont utilisées dans toutes les compétences canadiennes comme modèle de conformité en matière de protection contre les chutes.

Le présent rapport évalue également la formation et sa concordance avec la législation provinciale en matière de SST. Il importe de souligner qu'eSafetyFirst indique clairement, sur sa page de catalogue et tout au long du cours, qu'il existe entre les provinces des différences dont l'apprenant doit être conscient et que le cours comporte certaines limites. eSafetyFirst inclut également, dans ses ressources pédagogiques, un guide portant sur les points de démonstration pratique et d'exercice.

Chaque section contient les points requis pour assurer la conformité à la législation ainsi que les recommandations de modification ou de révision à apporter pour atteindre la conformité. Le rapport contient également des recommandations non techniques visant à améliorer ou à corriger le contenu.

Le cours de sécurité sur la protection contre les chutes d'eSafetyCanada n'évalue aucune formation pratique et souligne également que tous les participants doivent suivre séparément une séance de formation pratique auprès de leur organisation ou d'un formateur approuvé, pour veiller à ce qu'ils travaillent en sécurité et pour assurer la conformité à la législation locale.

Le rédacteur du rapport tient à souligner que le cours se démarque agréablement en ce qu'il ne porte pas uniquement sur le travail en hauteur, mais met aussi l'accent sur les glissades, trébuchements et chutes de plain-pied. Le cours traite de la sensibilisation aux

dangers et de la prévention des chutes de plain-pied, ce que de nombreux programmes de protection contre les chutes ne font pas.

1. Conformité législative et réglementaire

- Le cours indique la **législation applicable** selon la compétence de l'apprenant (Code canadien du travail, règlements provinciaux en matière de SST). eSafetyFirst signale les limites du programme pour l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador
- Les responsabilités des **employeurs et des travailleurs** sont clairement expliquées dans différents modules.
- Le cours inclut les **exigences relatives au plan de protection contre les chutes propre au lieu de travail**, que toutes les compétences imposent. Cette section est traitée de façon bien détaillée.

2. Identification des dangers de chute

- Le cours relève clairement les dangers courants : bords non protégés, ouvertures, échelles, échafaudages, travaux sur toiture, conditions météorologiques et risques environnementaux. Il signale aussi les dangers qui contribuent aux chutes de plain-pied, comme les déversements sur les planchers.
- Il comprend également des exemples pertinents pour les milieux de la construction, de l'industrie et de l'entretien.

3. Hiérarchie des mesures de maîtrise

- Le cours explique la hiérarchie exigée : **Élimination → Garde-corps → Système de retenue → Dispositif antichute**.
- Souligne que les EPI constituent le dernier recours, en précisant aussi que les employeurs devraient toujours viser d'abord l'élimination ou les garde-corps avant les dispositifs antichute personnels (PFAS)

4. Systèmes et équipement de protection contre les chutes

- Traite des **types de systèmes** : garde-corps, retenue, dispositifs antichute, filets de sécurité.
- Comprend le **choix des ancrages**, les **accessoires de raccordement** et les **cordes d'assurance**.
- Explique les **limites de l'équipement** et sa compatibilité.

Recommandation

~~Il convient de noter que les dispositifs à corde d'assurance autorétractable, ou SRL, ne sont guère mentionnés dans le cours. Les SRL pour échelles fixes le sont, mais pas les PFAS utilisant des SRL~~

~~Une SRL est un dispositif de protection contre les chutes essentiel qui fonctionne de façon très semblable à une ceinture de sécurité d'automobile, grâce à un freinage par inertie. Elle se déroule et s'enroule automatiquement pour permettre la mobilité du travailleur, tout en se bloquant instantanément pour arrêter une chute en quelques pouces. Elles sont extrêmement pratiques lorsqu'une protection contre les chutes est nécessaire là où une longe de 1,2 M est excessive. Imaginez un travailleur qui travaille à 2 M au-dessus de barres d'armature non protégées, où il pourrait s'empaler en cas de chute, et où la distance totale disponible ne suffit pas en cas de chute. Voir ci-dessous l'image d'une SRL~~



~~Il est fortement recommandé d'ajouter une partie, ou au moins une image, sur les SRL, car elles sont de plus en plus utilisées dans~~ **Une diapositive a été ajoutée pour répondre à cette recommandation**

5. Utilisation et ajustement du harnais

- Le cours traite de la façon appropriée de procéder à l'**enfilage, au réglage et à l'ajustement** d'un harnais de sécurité complet.

- Il comprend les critères d'inspection des sangles, des coutures, des anneaux en D et des étiquettes. Il mentionne aussi qu'il faut rentrer les sangles pour qu'elles ne s'accrochent pas à des objets.

6. Exigences d'inspection avant utilisation

- Le cours enseigne comment inspecter les éléments suivants :
  - Harnais
  - Longes
  - Ancrages
  - Connecteurs
- Des **critères de mise hors service** clairs sont présentés non seulement pour les composants de protection contre les chutes, mais aussi pour les échelles et d'autres éléments.

7. Physique de l'arrêt de chute et calculs du dégagement

- Le cours explique clairement la **distance de chute libre**, la **distance totale de chute**, la **décélération** et les **dangers de chute avec effet pendulaire**.

  Il comprend des exemples de calcul pour s'assurer que les apprenants sont en mesure de déterminer un dégagement sécuritaire.

8. Intervention en cas d'urgence et sauvetage

- Le cours traite en détail de la **planification du sauvetage**, notamment :
  - Autosauvetage
  - Sauvetage assisté
  - Sensibilisation au traumatisme de suspension
- Le cours comprend également une bonne explication de la descente en rappel

9. Plans de protection contre les chutes propres au lieu de travail

- Le cours traite de la nécessité d'un plan de protection contre les chutes et de ses différents éléments :
  - Évaluation des dangers
  - Choix de l'équipement
  - Procédures de sauvetage
  - Mesures de maîtrise de l'aire de travail

Références :

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Safety Evolution

Recommandations non techniques

1. ~~**Module 3, diapositive 11, point 2** : la narratrice mentionne des kilopascals (kP) alors que le terme qu'elle veut employer est kilonewtons (kN)~~ **Cette erreur a été corrigée**
2. ~~Une image d'un mousqueton serait pratique. Il serait avantageux d'avoir une image d'un travailleur portant un harnais de sécurité complet dont tous les composants seraient identifiés. Ce n'est pas nécessaire pour la conformité, ce serait simplement avantageux.~~ **Une diapositive comportant des images a été ajoutée pour répondre à cette recommandation**
3. ~~**Module 4, diapositive 25, « Pourquoi le temps compte » :** la narratrice ne passe pas en revue la liste figurant à droite de la diapositive, comme elle le fait pour les autres diapositives. Ce n'est pas grave, mais cela pourrait se remarquer.~~ **Ce point a été corrigé**
4. Une courte vidéo montrant l'enfilage d'un harnais de sécurité complet et des repères approximatifs pour évaluer la tension, p. ex. le test de la main pour les sangles de cuisse. Ce n'est pas vraiment une nécessité, mais ce serait très avantageux.



Kevin Barrett CRSP CRM 13-4856